

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
**Soing-Cubry-
Charentenay**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15

Etaient présents : M. PIERRE Didier, Mme GLAUSER Maryse, M. SEYLLER Richard, M. FIGARD Xavier, M. VOITOT Jean-Luc, M. MORAND Lionel, M. CHALMIN Thierry, M. GIRARDET Hervé, Mme GILLET Martine, M. CHEVALIER Sébastien, Mme ROUSSEL Nadège, M PETIT Cédric, Mme BARBEROT Juliette, M. MILLOT Jean-François, M. ROBERT Gilles.

Convocation du
19/06/2020
C.R. affiché le 29/06/2020
Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GLAUSER Maryse ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Prorogation demande de subventions travaux Rue du Tumulus
- Permis de construire URBASOLAR panneaux photovoltaïques
- Commission communale des impôts directs
- Vote du budget communal 2020
- Vote du budget eau-assainissement 2020
- Questions diverses.

Demande de subventions Rue du Tumulus : prorogation du délai de validité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de renouvellement des conduites d'eau vétustes Rue du Tumulus n'ont pas pu se faire en raison d'une part de l'extrême sécheresse de 2019 puis de la crise sanitaire de 2020.

La notification de subvention pour la DETR précise bien que si les travaux ne sont pas effectués dans les deux ans suivant cette notification il faut demander la prorogation du délai de validité de l'arrêté attributif de la subvention, sous peine de constatation de la caducité de cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

- **DECIDE** de demander la prorogation du délai de validité de l'arrêté attributif de la subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Permis de Construire URBASOLAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société URBA 145 a déposé une demande de permis de construire concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune.
Une enquête publique est prévue à ce sujet du 6 juillet au 14 août 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être constituée.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit présenter une liste de 24 personnes qui répondent aux conditions exigées par les services fiscaux et qui seront nommées par le Directeur Départemental des Finances Publiques de Haute-Saône

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les membres inscrits sur la liste de présentation suivante :

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

- MME MOSCET Carole
- MME GENEY Colette
- M. HUBERT Eric
- M. LEBLEUX Jacky
- M. CHEVALIER Michel
- M. BOUVET Jean-Claude
- MME MORAND Sylvie
- M. MONNOT Ludovic
- M. JACQUEMARD Christophe
- M. PETIT Jean-Claude

- MME GOGUILLOT Aurélie
- MME TATON Geneviève
- MME GLAUSER Maryse
- M. SEYLLER Richard
- M. MILLOT Jean-François
- M. ROBERT Gilles
- MME BARBEROT Juliette
- MME ROUSSEL Nadège
- M. GIRARDET Hervé
- MME GILLET Martine
- M. PETIT Cédric
- M. CHEVALIER Sébastien
- M. VOITOT Jean-Luc
- M. MORAND Lionel

Présentation et vote à l'unanimité des budgets primitifs 2020

Vote des Budgets Primitifs 2020 Budget communal et Budget Eau- Assainissement

BUDGETS	fonctionnement ou exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EAU ET ASSAINISSEMENT	147651.16€	147651.16€	622392.22€	622392.22€
GENERAL	505622.16€	525622.16€	309639.08€	309639.08€

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pour : 15
Contre : 0
abstentions : 0

Le Maire présente les Budgets Primitifs 2020 concernant le Budget Communal et le Budget Eau-Assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les Budgets Primitifs 2020 pour les Budgets Communal et Eau-Assainissement.

Questions diverses

- Choix de 4 conseillers qui feront partie de la commission consultative des pompiers, acceptent M. Sébastien CHEVALIER, M. Hervé GIRARDET, M. MILLOT Jean-François et M. Lionel MORAND.
- Choix des élus pour les structures extérieures et les Commissions Communautaires de la Communauté de Communes des Combes, il faut un élu par commune par commission ; acceptent :
 - Assainissement, patrimoine et urbanisme : M. PIERRE Didier
 - Tourisme et économie : M. MILLOT Jean-François
 - Périscolaire et scolaire : M. FIGARD Xavier
 - Contractualisation : Gemapi, développement durable : M. GIRARDET

Hervé

- Habitat, numérique et voirie : MME GLAUSER Maryse.
 - Office de tourisme : accepte M. SEYLLER Richard.
- Le Syndicat du Collège de Scey-Sur-Saône doit s'assurer que chacune des communes membres ne s'oppose pas à la fiscalisation des contributions dues. Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas.
- Une demande est faite pour acheter à la Commune une portion de la parcelle 108 à Charentenay. Pour l'instant le Conseil Municipal n'est pas vendeur de foncier dans cette zone-là et se prononce contre un projet de vente à l'unanimité.
- Concernant la demande d'achat de la parcelle 000AC10, Monsieur le Maire propose à nouveau le projet initial, c'est-à-dire que la commune vende la parcelle de bois pour zone de retournement du camion laitier au prix de 600€/ha sol nu et 1000€/ha le bois. Il est donc décidé de refaire une proposition à l'acheteur pour qu'il choisisse entre deux solutions :
- 1) La commune lui vend la parcelle comme prévu initialement,
 - 2) Ou l'exploitation de l'acheteur paie le chemin de contournement.
- Dans les deux cas, aucun frais ne serait ainsi engagé par la commune.
- Une demande de subvention de 260€ est faite par la Banque Alimentaire de Besançon, la commune n'y répond pas favorablement.

Séance levée à 22h45

Le Maire

Didier PIERRE

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Signature</i>
PIERRE Didier	
GLAUSER Maryse	
SEYLLER Richard	
CHALMIN Thierry	
FIGARD Xavier	
BARBEROT Juliette	
CHEVALIER Sébastien	
GILLET Martine	
GIRARDET Hervé	
MILLOT Jean-François	
MORAND Lionel	
PETIT Cédric	
ROBERT Gilles	
ROUSSEL Nadège	
VOITOT Jean-Luc	

